

Taxe :

Timbre ou vignette apposée sur les correspondances non ou insuffisamment affranchies.

Teinté :

Se dit d'un papier qui a reçu une teinte de fond avant l'impression de la vignette-timbre.

Tête bêche :

État de deux timbres tenant l'un à l'autre dont l'un est à l'envers par rapport à l'autre. Le tête-bêche est dit, horizontal lorsque les timbres sont à côté l'un de l'autre, vertical lorsque l'un est au dessus de l'autre.

Typographié :

Se dit d'un timbre imprimé en typographie, c'est-à-dire sur des caractères ou des clichés en relief. Le signe distinctif de cette impression est le foulage, empreinte légère qu'on remarque au verso.